Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260702-CCAS_2026_2_2-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TELGRUC SUR MER

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Telgruc-sur-Mer légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie de Telgruc-sur-Mer, sous la présidence de Madame Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Présidente.

Présents : BATHANY Christelle, BOUCHET Nicole, GOURITIN Marie-Laure, HOARAU Christine, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, NORVEZ Valérie.

Secrétaire de séance : LE MENN Bruno.

N° 2026-2-2 - ELECTION DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E) DU CCAS

Vu l'article R 123-27 du Code de l'Action sociale et des Familles,
Vu l'article L 123- du Code de l'Action sociale et des Familles disposant que dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-président qui préside le Conseil d'Administration en l'absence du Maire/Président,
Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,
Considérant que Monsieur Bruno LE MENN se porte candidat à la fonction de Vice-Président du CCAS,
Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletin secret.

Résultat des votes :
Votes exprimés : 9
Votes en faveur de Bruno LE MENN : 9
Monsieur Bruno LE MENN est élu vice-président du CCAS.

La Présidente,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.